

## **Règlement grand-ducal du 30 mai 2018 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021.**

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et notamment son article 10 ;

Vu la loi modifiée du 11 juillet 2007 portant a) approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Sarre concernant la création d'un établissement d'enseignement secondaire germano-luxembourgeois, signé à Perl, le 4 décembre 2006 ; b) approbation du Protocole entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le « Landkreis Merzig-Wadern » sur les immeubles existants et sur le financement des projets immobiliers ainsi que des dépenses courantes du « Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl », signé à Perl, le 4 décembre 2006 et notamment son article 4 ;

Vu la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental et notamment son article 38 ;

Vu les avis de la Chambre de commerce, de la Chambre des fonctionnaires et employés publics, de la Chambre des métiers et de la Chambre des salariés ;

L'avis de la Chambre d'agriculture ayant été demandé ;

Notre Conseil d'État entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et après délibération du Gouvernement en conseil ;

*Arrêtons :*

### **Art. 1<sup>er</sup>.**

L'année scolaire 2018/2019 commence au Grand-Duché de Luxembourg le lundi 17 septembre 2018 et finit le vendredi 12 juillet 2019.

Le calendrier des vacances et congés scolaires pour l'année scolaire 2018/2019 est fixé comme suit :

- 1° le congé de la Toussaint commence le samedi 27 octobre 2018 et finit le dimanche 4 novembre 2018 ;
- 2° les vacances de Noël commencent le samedi 22 décembre 2018 et finissent le dimanche 6 janvier 2019 ;
- 3° le congé de Carnaval commence le samedi 16 février 2019 et finit le dimanche 24 février 2019 ;
- 4° les vacances de Pâques commencent le samedi 6 avril 2019 et finissent le lundi 22 avril 2019 ;
- 5° jour férié légal : le mercredi 1<sup>er</sup> mai 2019 ;
- 6° le congé de la Pentecôte commence le samedi 25 mai 2019 et finit le dimanche 2 juin 2019 ;
- 7° jour de congé pour le lundi de Pentecôte : le lundi 10 juin 2019 ;
- 8° les vacances d'été commencent le samedi 13 juillet 2019 et finissent le dimanche 15 septembre 2019.

### **Art. 2.**

L'année scolaire 2019/2020 commence au Grand-Duché de Luxembourg le lundi 16 septembre 2019 et finit le mercredi 15 juillet 2020.

Le calendrier des vacances et congés scolaires pour l'année scolaire 2019/2020 est fixé comme suit :

- 1° le congé de la Toussaint commence le samedi 26 octobre 2019 et finit le dimanche 3 novembre 2019 ;
- 2° les vacances de Noël commencent le samedi 21 décembre 2019 et finissent le dimanche 5 janvier 2020 ;
- 3° le congé de Carnaval commence le samedi 15 février 2020 et finit le dimanche 23 février 2020 ;

- 4° les vacances de Pâques commencent le samedi 4 avril 2020 et finissent le dimanche 19 avril 2020 ;
- 5° jour férié légal : le vendredi 1<sup>er</sup> mai 2020 ;
- 6° jour de congé pour l'Ascension : le jeudi 21 mai 2020 ;
- 7° le congé de la Pentecôte commence le samedi 30 mai 2020 et finit le dimanche 7 juin 2020 ;
- 8° jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc : le mardi 23 juin 2020 ;
- 9° les vacances d'été commencent le jeudi 16 juillet 2020 et finissent le lundi 14 septembre 2020.

**Art. 3.**

L'année scolaire 2020/2021 commence au Grand-Duché de Luxembourg le mardi 15 septembre 2020 et finit le jeudi 15 juillet 2021.

Le calendrier des vacances et congés scolaires pour l'année scolaire 2020/2021 est fixé comme suit :

- 1° le congé de la Toussaint commence le samedi 31 octobre 2020 et finit le dimanche 8 novembre 2020 ;
- 2° les vacances de Noël commencent le samedi 19 décembre 2020 et finissent le dimanche 3 janvier 2021 ;
- 3° le congé de Carnaval commence le samedi 13 février 2021 et finit le dimanche 21 février 2021 ;
- 4° les vacances de Pâques commencent le samedi 3 avril 2021 et finissent le dimanche 18 avril 2021 ;
- 5° jour de congé pour l'Ascension : le jeudi 13 mai 2021 ;
- 6° le congé de la Pentecôte commence le samedi 22 mai 2021 et finit le dimanche 30 mai 2021 ;
- 7° jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc : le mercredi 23 juin 2021 ;
- 8° les vacances d'été commencent le vendredi 16 juillet 2021 et finissent le mardi 14 septembre 2021.

**Art. 4.**

L'année scolaire 2018/2019 commence au « Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl » le lundi 27 août 2018 et finit le vendredi 5 juillet 2019.

Le calendrier des vacances et congés scolaires pour l'année 2018/2019 est fixé comme suit :

- 1° jour de congé pour la fête nationale allemande : le mercredi 3 octobre 2018 ;
- 2° le congé de la Toussaint commence le samedi 6 octobre 2018 et finit le dimanche 14 octobre 2018 ;
- 3° jour de congé pour la Toussaint : jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2018 ;
- 4° les vacances de Noël commencent le jeudi 20 décembre 2018 et finissent le dimanche 6 janvier 2019 ;
- 5° le congé de Carnaval commence le samedi 16 février 2019 et finit le dimanche 24 février 2019 ;
- 6° les vacances de Pâques commencent le samedi 13 avril 2019 et finissent le dimanche 28 avril 2019 ;
- 7° jour férié légal : le mercredi 1<sup>er</sup> mai 2019 ;
- 8° jour de congé pour l'Ascension : le jeudi 30 mai 2019 ;
- 9° jour de congé pour lundi de Pentecôte : le lundi 10 juin 2019 ;
- 10° jour de congé pour la Fête-Dieu : le jeudi 20 juin 2019 ;
- 11° les vacances d'été commencent le samedi 6 juillet 2019 et finissent le dimanche 25 août 2019.

**Art. 5.**

L'année scolaire 2019/2020 commence au « Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl » le lundi 26 août 2019 et finit le vendredi 10 juillet 2020.

Le calendrier des vacances et congés scolaires pour l'année 2019/2020 est fixé comme suit :

- 1° jour de congé pour la fête nationale allemande : le jeudi 3 octobre 2019 ;
- 2° le congé de la Toussaint commence le samedi 12 octobre 2019 et finit le dimanche 20 octobre 2019 ;
- 3° jour de congé pour la Toussaint : vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2019 ;
- 4° les vacances de Noël commencent le samedi 21 décembre 2019 et finissent le dimanche 5 janvier 2020 ;
- 5° le congé de Carnaval commence le samedi 15 février 2020 et finit le mardi 25 février 2020 ;
- 6° jour de congé pour vendredi saint : vendredi 10 avril 2020 ;
- 7° les vacances de Pâques commencent le samedi 11 avril 2020 et finissent le dimanche 26 avril 2020 ;
- 8° jour férié légal : le vendredi 1<sup>er</sup> mai 2020 ;
- 9° jour de congé pour l'Ascension : le jeudi 21 mai 2020 ;
- 10° jour de congé pour lundi de Pentecôte : le lundi 1<sup>er</sup> juin 2020 ;

11° jour de congé pour la Fête-Dieu : le jeudi 11 juin 2020 ;

12° jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc : le mardi 23 juin 2020 ;

13° les vacances d'été commencent le samedi 11 juillet 2020 et finissent le dimanche 30 août 2020.

#### **Art. 6.**

L'année scolaire 2020/2021 commence au « Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl » le lundi 31 août 2020 et finit le vendredi 9 juillet 2021.

Le calendrier des vacances et congés scolaires pour l'année 2020/2021 est fixé comme suit :

1° le congé de la Toussaint commence le samedi 17 octobre 2020 et finit le dimanche 25 octobre 2020 ;

2° les vacances de Noël commencent le samedi 19 décembre 2020 et finissent le dimanche 3 janvier 2021 ;

3° le congé de Carnaval commence le samedi 13 février 2021 et finit le dimanche 21 février 2021 ;

4° les vacances de Pâques commencent le samedi 27 mars 2021 et finissent le mercredi 7 avril 2021 ;

5° jour de congé pour l'Ascension : le jeudi 13 mai 2021 ;

6° les vacances de la Pentecôte commencent le samedi 22 mai 2021 et finissent le dimanche 30 mai 2021 ;

7° jour de congé pour la Fête-Dieu : le jeudi 3 juin 2021 ;

8° jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc : le mercredi 23 juin 2021 ;

9° les vacances d'été commencent le samedi 10 juillet 2021 et finissent le dimanche 29 août 2021.

#### **Art. 7.**

Les articles 2, 3, 5 et 6 du règlement grand-ducal du 20 juillet 2017 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020 sont abrogés.

#### **Art. 8.**

Notre ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

*Le Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse,*  
**Claude Meisch**

Palais de Luxembourg, le 30 mai 2018.  
**Henri**

